



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires  
et de la mer de l'Eure

## NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

### Contexte de la consultation

La démarche est conduite par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) à l'issue d'une présentation faite devant la CDCFS le 27 avril 2022 qui a donné un avis favorable au projet d'arrêté :

\* Projet d'arrêté relatif aux dispositifs de marquage pour la mise en œuvre du plan de chasse grand gibier

Elle se fait en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

### Date et lieu de la consultation

Le projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique du 6 au 26 mai 2022 inclus sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Le public a disposé d'un **délai de 21 jours** pour faire part de ses observations par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition du projet d'arrêté.

*A l'issue de cette période de consultation, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.*

Fait à Évreux, le 30 mai 2022

Le chef de service Eau, Biodiversité et Forêts,

Zéphyre THINUS